

POLITIQUE EN MATIERE DE ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Règlement spécifique d'application ou autre documents: (à consulter pour plus d'informations)

- Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019

Fuchs & Insurances S.A. est un courtier d'assurance indépendant autorisé et supervisé par le Commissariat aux Assurances (CAA). Fuchs & Insurances S.A. avec l'aide des concepteurs de produits d'assurance concernés s'efforce de mettre en place autant que possible des politiques ESG. Etant donné que le cadre juridique concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité est actuellement en plein développement.

1- Politique relative aux risques en matière de durabilité

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, tel que modifié (le « Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « SFDR »), Fuchs & Insurances S.A s'efforce de prendre en compte les principaux risques en matière de durabilité lorsqu'elle conseille sur des produits d'investissement fondés sur l'assurance, avec l'aide des concepteurs de produits d'assurance concernés et de conseillers externes (le cas échéant).

Selon le SFDR, un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (« ESG ») qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement.

Ces risques sont évalués pour chaque produit d'assurance au cas par cas et peuvent prendre diverses formes, comme les risques régionaux liés au changement climatique (par exemple des incendies ou des inondations plus régulières), les campagnes de boycott publiques, les risques locaux de corruption ou de fraude.

Les analyses des risques en matière de durabilité sont intégrées par », Fuchs & Insurances S.A dans le processus d'évaluation réalisé avant chaque conseil en assurance sur la base des informations disponibles.

1- Non prise en considération des incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Selon le SFDR, les facteurs de durabilité sont des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Etant donné que le cadre juridique concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité est actuellement incomplet et que les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont en plein développement et n'ont pas encore atteint leur maturité au sein de l'industrie de la finance durable, », Fuchs & Insurances S.A ne prend actuellement pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans ses conseils en assurance.

Nous nous attendons à ce qu'il y ait une marge de progressions jusqu'à ce que l'industrie de la finance durable soit en mesure de développer une méthodologie pour mesurer et analyser les incidences négatives sur la durabilité d'une manière qui soit utile pour les investisseurs et notre société reverra cette politique au fur et à mesure que le cadre juridique et les méthodologies techniques pertinentes seront développées. Toute modification importante de l'approche de », Fuchs & Insurances S.A sera mise à jour sur son site Internet conformément au SFDR.